

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 JANVIER 2015

Présents : MM. BERNOS, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Madeleine COIG
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Elisabeth MIQUEU	à	Michel ADAM
	Christophe GUERY	à	Henriette BONNET

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Bernard AURRISET, Sandrine HIRSCHINGER, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 150129-19-TOU-

le - 5 FEV. 2015

POLITIQUE TOURISTIQUE : VALIDATION DE L'APPEL A PROJET REGIONAL ET DES MISSIONS CONFIEES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS OLORON HAUT BEARN (SMPOHB)

M. KELLER indique que le Syndicat Mixte d'Oloron Haut Béarn a la responsabilité de coordonner et d'animer la politique touristique du territoire du Pays d'Oloron Haut Béarn.

Il est donc compétent en matière de structuration touristique des territoires et se doit, à ce titre, de répondre à l'appel à projet du Conseil Régional présenté en annexe.

Il lui revient aussi de développer une politique d'animation de développement touristique. Cette politique serait composée de 3 chantiers : structuration touristique de la vallée d'Ossau (avec une mise à disposition de la chargée de mission, un jour par semaine), structuration touristique du Haut Béarn et dossier de candidature « appel à projet ».

Pour ce faire, la chargée de mission serait à même de :

- Coordonner une réflexion sur l'organisation et la structuration touristique Vallée d'Ossau et Haut Béarn
- Préparer les prochaines procédures de contractualisation (appel à projet du Conseil Régional d'Aquitaine, Pôle Touristique Pyrénéen...)
- Contribuer à la définition du projet territorial par l'organisation, l'animation et le suivi des instances du territoire dédiées au tourisme (commissions tourisme, comités techniques...)
- Assister et conseiller les élus sur la politique touristique à mettre en œuvre
- Coordonner, animer et mettre en œuvre ces dispositifs contractuels
- Définir, mettre en œuvre, animer et évaluer les actions transversales définies (programme de formations, animation numérique, animation démarches qualité, réalisation des éditions, développement et animation du site internet et des réseaux sociaux...)
- Accompagner les porteurs de projets.

Mais, ne pouvant pas assurer toutes les tâches, l'ingénierie touristique s'organiserait de manière mutualisée avec notamment un travail par pôle thématique avec des offices de tourisme sollicités et impliqués davantage dans la mise en œuvre de certaines actions (communication par exemple).

Enfin, au plan de financement, la « cotisation tourisme » prévisionnelle nécessaire pour rémunérer la chargée de mission et les actions collectives s'élèverait à 56 946.86 €, dont 23 080.56 € (40.53%) à la charge de la CCPO, 20 614.76 € (36.2%) pour la CCVO, le reste (25%) étant pris en charge par les autres vallées.

Dans ces conditions et le rapporteur entendu,

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la mission du Syndicat Mixte en terme de structuration et d'animation touristique du territoire (appel à projet, missions du chargé de développement dont assistance à la vallée d'Ossau, Budget de fonctionnement)
- **INSCRIT** la contribution de la CCPO (soit 23 080.56 €) au BP 2015
- **VOTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 janvier 2015

Suivent les signatures

REÇU

le -5 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Affiché le 05.02.15



Le Président



Daniel LACRAMPE

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET

Le Conseil Régional d'Aquitaine a mis en place un nouveau règlement d'intervention en matière de tourisme. Désormais, sa participation financière s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet centré sur l'organisation collective des structures touristiques aquitaines, pour accompagner les territoires dans :

- **Leurs actions de professionnalisation** (ex : programmes de formations pour les personnels des Offices de tourisme et/ou prestataires touristiques, accompagnement individuel et collectif des prestataires touristiques à travers des ateliers numériques etc...)
- **Leurs démarches collectives engagées sur la qualité** (ex : réunions / rencontres / animations sur la classification, la labellisation pour l'hébergement etc...)
- **Leur formulation de stratégie de territoires, notamment numériques** (ex : mise en place de stratégie numérique, mise en place d'un wifi territorial, d'un site internet de séjour etc...)
- **L'optimisation de fonctionnement des Offices de Tourisme** (ex : harmonisation de la taxe de séjour, mise en place d'un schéma d'accueil à l'échelle Haut-Béarn, modernisation de l'accueil avec des outils numériques, mutualisation de moyens humains etc...).

Ces axes de travail correspondent aux actions mises en œuvre par le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut-Béarn jusqu'à présent.

La sélection des candidats à l'appel à projet « Structuration touristique des territoires » est constituée d'une série de critères permettant d'apprécier :

- la qualité de la candidature (diagnostic de territoire, équipe projet, mode de gouvernance),
- la pertinence du périmètre,
- la volonté du territoire de s'engager au sein de ce dispositif,
- la mutualisation des actions en faveur de la filière touristique.

Les conditions pour répondre à cet appel à projet sont les suivantes :

- avoir la compétence Tourisme intégrant le bloc Office de Tourisme (accueil, information, promotion, coordination) et le développement touristique. Cette compétence doit s'exercer a minima à l'échelle d'une intercommunalité. Le regroupement de plusieurs EPCI, ayant chacun la compétence Tourisme, est encouragé afin de constituer des unités territoriales touristiques pertinentes en terme d'offre. Ce sont le ou les EPCI qui porte(nt) la candidature du territoire.

- la pertinence territoriale. Elle sera jugée au regard de sa capacité d'accueil et de son offre, de la taille de son réseau et de son potentiel de prestataires, de son positionnement, de la qualité de son organisation.

- nommer un référent/coordonateur et constituer une équipe projet.

Le référent assurera la coordination et l'animation générale du dispositif. Pour cela, il aura notamment pour tâche d'être l'interlocuteur entre le territoire de projet et la collectivité régionale pour l'organisation des comités techniques et de pilotage, de préparer les dossiers de demande de subvention (issus du programme d'actions) ainsi que d'être le coordinateur de l'équipe projet.

- le mode de gouvernance du projet territorial est ouvert. Néanmoins, il devra comporter la structuration d'un comité de pilotage (avec désignation obligatoire d'un élu référent, des membres et une périodicité minimum d'une fois par an) et d'un comité technique (avec désignation des membres avec périodicité minimum de deux fois par an).

- avoir au moins un Office de Tourisme de catégorie I ou II.

Le dossier comporte une présentation du territoire permettant à la Commission Tourisme de la Région Aquitaine de juger de la pertinence de la candidature au regard de sa capacité d'accueil et de son offre, de la taille de son réseau et de son potentiel de prestataires, de son positionnement, de la qualité de son organisation. Ces critères contribuent à examiner la pertinence du territoire candidat et le cas échéant, de proposer des regroupements susceptibles d'optimiser les actions de mutualisation : professionnalisation, observatoire, démarches collectives portant sur la qualité, numérique, l'accueil...

REÇU

le - 5 FEV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
D'OLORON STE MARIE

L'APPEL A PROJET, UN OUTIL AU SERVICE D'UNE STRATEGIE

Candidater à l'appel à projet « Structuration touristique des territoires », pourquoi faire ?

- Acter une volonté de travailler ensemble et s'engager sur une stratégie commune et partagée (Communautés de Communes et Offices de Tourisme – stratégie à développer)
- Améliorer l'organisation et la structuration touristique du Haut-Béarn grâce à la mutualisation et l'optimisation des moyens (humains, financiers, techniques),
- Mettre en place une stratégie d'accueil et de services de qualité pour les touristes en séjour: site internet de séjour, site internet mobile, éditions, points wifi etc... L'objectif est de valoriser l'offre, de faire circuler les touristes sur l'ensemble du territoire des Pyrénées Béarnaises et de leur faire consommer des activités grâce à une stratégie d'accueil organisée et de qualité,
- Favoriser la montée en compétences des acteurs touristiques, pour créer du lien, être plus performant économiquement et socialement, et proposer une offre touristique de qualité,
- Obtenir des financements sur les actions mises en œuvre et sur le poste de coordination.

CALENDRIER

La prochaine session d'appel à projet est prévu pour mars 2015. Il s'agirait donc de déposer le dossier en mars 2015 pour une validation en séance plénière en juin 2015 (les dates ne sont pas encore définies).

A noter qu'il n'y aura en 2015 qu'une seule session d'appel à candidature en raison des élections régionales.

Les candidatures sont d'abord analysées par la Commission Tourisme du Conseil Régional d'Aquitaine. Cette dernière a pour objet, au regard de l'ensemble des informations délivrées dans le dossier de candidature, d'appréhender au mieux le projet de la collectivité, d'apprécier la motivation et la qualité de la démarche proposée ainsi que son intérêt en terme de mutualisation et de pertinence territoriale.

La validation définitive des candidatures intervient lors de la séance plénière suivant la Commission Tourisme.

La période d'engagement entre le(s) candidat(s) et la Région Aquitaine pour la réalisation du programme est de 5 ans maximum, avec une clôture au 31/12/2020.

Les programmes d'actions des territoires sélectionnés seront présentés annuellement en commission.

Les programmes d'actions des territoires sélectionnés et les demandes de subventions seront présentés annuellement en commission permanente de la Région Aquitaine.